

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SEMUR-EN-BRIONNAIS**

Rue des Ebaulais
71800 SAINT CHRISTOPHE EN BRIONNAIS
Tel : 03 85 25 86 47 / E-mail : contact@ccsemur.fr

**COMPTE ADMINISTRATIF
BUDGET « MARCHE AUX BESTIAUX » 2021 :
NOTE BREVE ET SYNTHETIQUE**

Note rédigée en application de l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le budget annexe « marché aux bestiaux » est constitué des opérations liées à la propriété du marché aux bestiaux de Saint-Christophe-en-Brionnais. Il ne comprend pas la gestion courante de l'équipement qui relève du délégataire, la « SAEM du marché au cadran de Saint-Christophe-en-Brionnais ». Une convention d'affermage (prévoyant notamment le versement d'une redevance annuelle) lie les 2 entités.

2 emprunts sont affectés à ce budget annexe :

Emprunt CEpBFC renégocié	1 932 315,20 € / 1,45%. Fin en 2038
Emprunt CEpBFC	65 000 € / 0,95%. Fin en 2031

Le montant de la dette en capital est de 1 807 692,70 € au 31/12/2021 (contre 1 903 177 € 1 an plus tôt), soit 36% de la dette totale de la Communauté de communes. Cette dette est couverte jusqu'à son épuisement, puisque la durée de la convention d'affermage est identique à celle du remboursement des emprunts (soit la fin d'année 2038).

Conformément aux dispositions de la convention d'affermage, le remboursement des emprunts (capital + intérêts, soit 122 273 €), ainsi que les montants des assurances des installations et des taxes foncières sont intégralement couverts par le montant de la redevance d'affermage. Celle-ci s'est donc montée à 136 858,29 € (somme comptabilisée en recette de fonctionnement).

La section de fonctionnement présente un excédent de clôture de 3 314,99 €.

Côté investissement, le programme d'amélioration et de modernisation des installations du marché a tout d'abord été clôturé. Le solde de la subvention DETR 2019 (estimé à 17 743 €) est attendu en 2022 (inscription d'un reste à réaliser). Ce projet aura bénéficié de subventions à hauteur de 53,6% des dépenses réalisées.

Par ailleurs, après concertation avec la SAEM, un nouveau programme de travaux a été lancé en 2021. Il vise à améliorer la sécurité des bouviers et des animaux. Ainsi, un système de vidéosurveillance a été installé (dépense de 29 500 € HT). L'amélioration des circulations dans les parcs extérieurs et intérieurs est prévue en 2022. Ces travaux bénéficient de subventions de l'Etat (DETR – 90 000 €) et du Conseil régional (120 000 €).

La section d'investissement présente un déficit de clôture de 54 900,10 €.